

Accord de pêche CE/Côte d'Ivoire: protocole pour la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2007

2004/0211(CNS) - 26/05/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Philippe **MORILLON** (ADLE, FR), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et donne son feu vert au protocole à l'accord de pêche entre l'Union et la Côte d'Ivoire. Ce faisant, le Parlement apporte des modifications classiques à la proposition de la Commission portant sur la transparence et l'amélioration de l'information du Parlement sur la mise en œuvre de l'accord. Ce dernier demande qu'avant le renouvellement de tout nouvel accord de pêche avec la Côte d'Ivoire, le Parlement soit dûment informé de l'application de l'accord antérieur. Il entend également être régulièrement informé des mesures prises dans le cadre de l'accord pour assurer la durabilité des ressources halieutiques de ce pays et permettre aux communautés locales de participer à la mise en œuvre de l'accord de pêche.